

COMPTE RENDU DU CTL DU 20 AVRIL 2017

Ce CTL s'est tenu en deuxième convocation, le premier ayant été boycotté par l'intersyndicale Loire pour protester contre la modification du règlement intérieur des réunions paritaires visant à réduire la durée des autorisations d'absences des élus syndicaux dans ces instances.

C'est un recul sans précédent à l'égard des Organisations Syndicales.

La déclaration liminaire lue par les OS a été diffusée le 11 avril sous forme d'un tract intersyndical.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CTL

La CGTFIP42 a déploré cette attaque contre les droits syndicaux.

Le Directeur a reconnu que dans la Loire les OS avaient toujours respecté les règles mais que dans d'autres départements des dérives avaient été observées et c'est pourquoi la DG avait décidé de modifier les règles.

Nous n'acceptons pas ce changement en cours de mandat et les motivations de l'administration nous apparaissent clairement, réduire les droits des OS et rendre la défense des intérêts des agents plus difficile.

La CGT a voté contre comme l'ensemble des organisations syndicales 42.

FUSION DES RAN DE ST ETIENNE- FIRMINY- ST CHAMOND

La DDFIP 42 nous a présenté son projet pour 2018 de fusion des 3 RAN de St Etienne, Firminy et St Chamond.

RAN = Résidence Administrative Nationale

La CGT s'est élevée contre ce projet qui est une attaque forte contre les garanties d'affectation des agents.

Aujourd'hui à chaque structure administrative regroupant plusieurs services il y a une RAN que l'on obtient par une mutation nationale.

Seules les Trésoreries isolées sont rattachées à une RAN qui n'est pas située sur la même commune.

le projet est maintenu, les agents arrivants en mutation sur la nouvelle RAN pourront être affecté sur St Etienne ou Firminy ou St Chamond et ce sera la CAPL qui sera compétente pour l'affectation finale.

Ainsi quelqu'un qui souhaite Firminy prendra le risque de se retrouver à St Chamond alors qu'actuellement lorsque l'on demande Firminy et qu'il y a un poste vacant accessible par l'ancienneté on est sûr d'arriver sur Firminy.

Ce risque sera également important en cas de demande de changement de spécialité ou de suppression de poste.

La garantie est à la RAN.

Argument choc de la Direction : les transports en commun entre les 3 villes sont importants et les distances faibles.

Ce qu'ils oublient c'est que les agents résident parfois relativement loin déjà de ces 3 villes et que le trajet entre la Haute-Loire et Firminy par exemple n'est pas le même qu'entre La Haute-Loire et St Chamond.

Mais l'objectif premier de la DDFIP c'est de pouvoir moduler plus facilement les affectations des agents sur cette nouvelle RAN qui représentera plus de 70 % des effectifs du département.

La CGT a également démontré que le soi-disant déficit d'emploi sur St Etienne qui est de 10 agents et qui selon la Direction résulterait d'un manque d'attractivité de St Etienne, est entièrement créé artificiellement par l'administration qui n'affecte pas suffisamment d'agents au mouvement national sur la résidence.

Nous avons dénoncé le caractère fallacieux de cette analyse et voté contre ce projet.

Syndicat Section Loire
<http://www.dgfip.cgt.fr/42/>
cgt42.dgfip@finances.gouv.fr